

*Dieu-Donné Zagre*

## **EXPRESSION DE LA VIOLENCE DANS LES INTERACTIONS VERBALES ENTRE ELEVES ET ACTEURS DE L'EDUCATION : LE CAS DU LYCEE DEPARTEMENTAL DE SABOU**

### **Résumé**

La violence verbale est de nos jours un phénomène très présent dans le système scolaire et universitaire du Burkina Faso. L'objectif de cet article est de partager notre expérience d'éducateur, en tant que conseiller principal d'éducation totalisant sept (07) années de service, sur le phénomène de la violence verbale et non verbale dans un établissement d'enseignement post-primaire et secondaire du Burkina Faso, notamment le Lycée Départemental de Sabou (LDS). Il s'agit d'étudier les formes expressives de la violence verbale, d'exposer les mesures prises par l'administration scolaire pour résoudre ces types de problème et de proposer des mécanismes pour les minimiser dans nos établissements scolaires.

**Mots clés :** Interaction verbale, école, violence verbale, indiscipline.

### **Abstract**

Verbal and non-verbal abuse is nowadays a very present phenomenon in the school and university system of Burkina Faso. The objective of this article is to share our experience as an educator, as a chief supervisor with completed seven (07) years' service, on the phenomenon of verbal abuse in a post-primary and secondary school in Burkina Faso, namely the Lycée départemental de Sabou. The aim is to study the expressive forms of verbal abuse, also to describe the measures taken by the school administration to solve these types of problems, and we propose mechanisms to minimize them.

**Keywords:** Verbal interaction, school, verbal abuse, indiscipline.

## **Introduction**

La violence est un acte entrepris avec l'intention délibérée de faire mal physiquement, moralement et psychologiquement à une autre personne. Elle désigne l'abus de force, c'est-à-dire agir sur quelqu'un ou le faire agir contre sa volonté, en employant la force ou l'intimidation.

La violence verbale et non verbale est de nos jours un phénomène très présent dans le système scolaire et universitaire du Burkina Faso. Elle se manifeste par des injures ouvertes, des paroles grossières, la calomnie, la médisance, des gestes significatifs, le silence, la mimique, le refus d'exécuter une sanction, etc., utilisé par les élèves à l'endroit de leurs camarades ou à l'endroit des enseignants et du personnel administratif. Pour traiter de cette problématique nous nous posons les questions suivantes : quelles sont les formes de violence verbale constatées à l'école ? Comment l'administration scolaire s'y prend pour les résoudre ? Quelles mesures convient-il de prendre pour minimiser ce phénomène ?

### **1. Cadrage théorique**

Nous traitons ici de la revue de littérature et du cadre théorique de référence.

#### **1.1. Revue de littérature**

La question de la violence en milieu scolaire a fait l'objet de plusieurs écrits. Dans le paragraphe qui suit, nous présentons un aperçu sur certains de ces travaux. En effet, Abdelaâli Laoukili et Emmanuel Diet (2017) proposent une description intéressante sur la violence dans la société humaine. Ils considèrent que la violence est consubstantielle à la vie humaine. Ses manifestations, comme ses causes, sont toujours circonstanciées, produites dans des situations variées et sont le fruit d'interactions multiples et complexes, conscientes ou inconscientes. Les analyses des comportements délictueux et de passage à l'acte violent individuel ont déjà permis d'explorer des facteurs psychologiques individuels. Cependant, quand la violence devient à ce point caractéristique du fonctionnement des institutions et des rapports sociaux dans un pays et à l'échelle internationale, les causes ne sont plus à chercher uniquement dans les facteurs et caractéristiques individuels (psychologique, ethnique, religieux, lié à l'âge, etc.), mais dans l'histoire, l'économie, la politique et la culture ainsi que dans les différents groupes et espaces institués chargés de réguler les différents

types de conflictualités structurelles et qui deviennent de plus en plus défailants (famille, école, société, instances nationales et internationales).

De même, en se penchant sur le phénomène de l'indiscipline scolaire chez les lycéens burkinabè en rapport avec les milieux socio-économico-culturels, Bawala Léopold Badolo et Dieu-Donné Zagre (2013) arrivent à la conclusion que l'indiscipline et la performance scolaire ne font pas "bon ménage". Tout apprenant a besoin de se contrôler pour s'adapter aux exigences de son environnement. Sans contrôle de soi, il n'y a pas de discipline de soi, de gouvernance de soi. Le comportement devient non réfléchi, non orienté et dirigé vers un but. Ce qui induit des conséquences négatives sur le rendement scolaire. Les deux auteurs font observer que l'indiscipline est un phénomène complexe, se nourrissant de facteurs individuels, socio-familiaux et scolaires. Il en résulte que c'est la conjugaison des efforts de tous qui donnera les moyens de la contenir dans ses expressions, dans ses extensions et dans ses conséquences, car il serait illusoire de penser qu'il existerait un « remède » purement scolaire aux problèmes de l'école, comme c'est le cas du phénomène de l'indiscipline.

Par ailleurs, Etienne Kola (2013) fait la chronique d'un cycle de violence scolaire et universitaire dans l'école burkinabè. Il note que de nos jours, la violence et l'incivisme sont très présents dans l'école au Burkina Faso et que ces deux phénomènes s'imposent comme des facteurs de discrédit du système éducatif de ce pays et compromettent gravement son avenir. Pour minimiser ces phénomènes, Kola propose un certain nombre de mesures dont l'éducation à la liberté et à la responsabilité citoyenne. Ensuite, il propose l'éducation à la paix qui permettra à l'école d'être un sanctuaire d'expériences sociales, communautaires et affectives et un terreau fertile du vivre ensemble pacifiquement. Enfin, l'auteur propose d'intégrer l'éducation à la solidarité dans l'école burkinabè, car l'entraide, l'esprit communautaire et la sollicitude ont été une infrastructure séculaire dans les sociétés africaines anciennes. Ces valeurs sont à reconstruire avec urgence de nos jours et l'institution éducative représente l'un des espaces propices de restauration humaine et sociale.

Stéphane Derveaux et Jacques Pain (2006) quant-à eux se penchent sur la violence verbale en milieux scolaire. D'emblée, ils font remarquer que les agressions verbales sont les plus grandes constantes du climat violent de beaucoup d'établissements. Les types de violence verbale

courants sont l'insulte et l'injure. Ces deux types de violence verbale relèvent du langage de la dépréciation. Ils visent la déshumanisation, l'animalisation et la dégradation de l'humain. Les auteurs tentent une hiérarchisation des injures en reconnaissant que les formes d'injures les plus courantes sont celles dirigées contre la famille, les parents et les grands parents. Ensuite viennent les injures à connotation raciste et les injures contre la pauvreté. Enfin, il y a les injures contre l'aspect physique.

Comme solutions au phénomène de la violence verbale Stéphane Derveaux et Jacques Pain (2006) proposent que l'école doit à la fois être ouverte sur le monde extérieur et protégée de celui-ci. Si la violence verbale existe au dehors, il faut faire en sorte que l'école (re)devienne un lieu où la violence verbale, à défaut d'être éradiquée, sera justement sanctionnée et canalisée. Pour ce faire, le théâtre action, le théâtre impro, le psychodrame, ont leur mot à dire. Une démarche de sensibilisation et d'explication du « vocabulaire » de la violence, et spécifiquement de la violence verbale, impliquant réflexion, débats construits, écritures et travaux de groupes, sur une période de deux à un mois, réduirait sensiblement les agressions primaires « réactionnelles » et les anticipations archaïques de défense. Il s'agit d'une éducation « émotionnelle » à part entière. Cette éducation émotionnelle est et reste l'enjeu majeur du siècle actuel, si nous voulons qu'il soit humain.

Enfin Marie-Madeleine Bertucci (2006) s'interrogeant sur le rôle de la verbalisation des émotions dans la résolution de la violence à l'école ; elle passe en revue les causes de cette violence. Pour elle, la violence à l'école s'expliquerait par le phénomène du "conflit de place". La violence peut donc naître d'un trouble de la communication, liée à la discordance entre la place attribuée à l'élève et celle qu'il attend. En effet, certains élèves, assignés implicitement par l'institution à occuper la place d'élèves médiocres, éventuellement perturbateurs et parfois délinquants, marqués par les stigmates de leur quartier, sont conduits à occuper de façon rigide une place marquée par un rapport d'opposition. Cela peut conduire à interpréter les réactions des élèves comme un refus du jeu de places complémentaires.

En termes de communication interpersonnelle, Marie-Madeleine Bertucci (2006) estime que l'école est fondée sur l'acceptation de l'autorité de l'enseignant et de sa parole. La violence implicite de ce contact provoque une situation d'opposition fondée, pour l'élève en position basse, sur un refus de l'autorité, une impossibilité d'accepter

des règles restreignant sa liberté. La violence pourrait aussi s'expliquer par un déficit de « langage intérieur » qui est une zone intermédiaire entre la pensée et la parole. Le « langage intérieur » est essentiel à la communication interpersonnelle, il prépare la parole en intervenant dans la genèse du langage verbalisé, en filtrant les émotions et les sensations. L'incapacité, pour les adolescents concernés, de réguler et de maîtriser leurs émotions et sensations par le langage expliquerait leur propension à la violence.

Pour remédier à la situation, L'auteure estime qu'il est possible d'envisager un travail sur la verbalisation en ouvrant un champ large à l'expression des émotions et à la verbalisation. Cela passe par des ateliers de communication qui viseraient à amener l'élève à apprivoiser ses émotions, à les exprimer par une mise en mots et à le conduire à jeter un regard différent sur autrui. Une autre solution consisterait à sensibiliser les acteurs de l'éducation aux propriétés régulatrices de la parole car le souci de transmettre aux élèves un savoir visible conduit l'enseignant à une attitude qui peut l'amener à négliger la demande des élèves, et ce faisant à une situation de déséquilibre à l'origine de malentendus.

Que retenir du raisonnement précédent? Disons que la revue de littérature ci-dessus présentée permet d'avoir un éclairage sur le phénomène de la violence, de la violence verbale et de l'indiscipline en milieu scolaire. Tout en identifiant les causes, chaque auteur s'efforce de proposer des mesures pour éradiquer ces phénomènes qui entachent le bon fonctionnement de l'école et qui impactent négativement les rendements scolaires mettant ainsi en péril le devenir de nos sociétés.

Toutefois, le phénomène de la violence et de l'indiscipline varie d'un milieu à l'autre. C'est pourquoi nous nous intéressons à celui de la violence verbale dans l'école burkinabè. Nous considérons ce travail comme le début d'une étude à tendance généraliste qui intéressera l'ensemble du système éducatif burkinabè, que nous prendrons le soin de mener dans plusieurs établissements du pays à travers des enquêtes ultérieures. Pour l'instant, nous nous limitons au cas spécifique du Lycée départemental de Sabou (LDS), où nous servions comme conseiller principal d'éducation.

## 1.2. Cadre théorique de référence

La démarche descriptive que nous adoptons pour la conduite de l'étude s'inspire de la théorie des « interactions verbales » de (Catherine Kerbrat-Orecchioni, 2010). Dans cette perspective, on considère que tout processus communicatif implique une détermination réciproque et continue des comportements des partenaires en présence, et que l'analyse a pour but essentiel de cerner la manière dont les agents sociaux agissent les uns sur les autres à travers l'utilisation qu'ils font de la langue et d'autres unités que les signes proprement linguistiques.

A l'intérieur de la grande théorie des « interactions verbales », nous nous inspirons de l'approche ethnosociologique. L'« ethnographie de la communication » est un courant de l'approche ethnosociologique qui accorde une importance décisive au contexte physique et socioculturel dans lequel se déroule l'interaction. Les normes communicatives et les pratiques discursives sont envisagées toujours dans leur relation au cadre et au site dans lesquels elles s'inscrivent. On y analyse non seulement les communications orales quotidiennes, mais aussi les échanges institutionnels ou cérémoniels, les différentes formes d'élaboration esthétique du langage, le fonctionnement de l'écriture. Ce courant adopte aussi une démarche inductive, empirique et naturaliste qui consiste à observer les événements de communication dans leur milieu naturel et de rendre compte le plus exhaustivement possible des données recueillies.

De façon pratique, il s'agit pour nous de recenser les diverses formes d'expression de la « violence verbale » qui ressortent des interactions verbales de la population scolaire du LDS ces sept (07) dernières années, de recueillir le point de vue des acteurs en présence sur le phénomène de la violence verbale dans l'établissement, de mettre l'accent sur ses formes expressives les plus significatives, d'analyser leurs contenus en rapport avec le milieu, et de proposer des mesures à même de les contenir.

## 2. Méthodologie

Ce paragraphe présente l'aire géographique de l'étude, les participants à l'étude, les instruments de collecte des données, et le corpus de l'étude.

### **2.1. Site de l'étude**

L'étude se déroule au Lycée Départemental de Sabou (LDS), un établissement d'enseignement post-primaire et secondaire du Burkina Faso. La commune de Sabou est située dans la Province du Boulkiemdé qui relève, elle, de la Région du Centre-Ouest. Cette précision est d'une grande importance, car la Région du Centre-Ouest est surnommée « Bengazi », un surnom qui caractérise son bouillonnement incomparable dans toutes les crises socio-politico-scolaires que le pays a connues.

L'école faisant partie intégrante de la société, elle n'échappe donc pas aux remous sociaux que celle-ci vit mieux, l'école est souvent le « foyer d'embrasement » de certaines crises socio-politiques.

### **2.2. Les participants**

L'étude a une dimension diachronique, car elle s'étale de 2011 à 2018, soit les sept (7) années qui correspondent à nos années de service dans l'établissement. L'étude prend en compte tous les acteurs intervenant dans l'établissement élèves, enseignants, personnels administratifs et personnels de soutien. La population « scolaire » et éducative du LDS est estimée chaque année entre mille (1000) et mille deux cents (1200). Chaque année, l'on enregistre environ trois cents (300) départs et environ le même nombre à l'arrivée.

En considérant les sept (07) ans de service que nous avons passés (de 2011 à 2018), l'étude a pu concerner environ trois mille deux cents (3200) acteurs toute catégorie confondue.

En synchronie, nous avons formulé un questionnaire ouvert adressé à une soixantaine (60) d'acteurs, élèves, professeurs et administrateurs du 28 janvier au 6 février 2019. Cela visait à recueillir leur perception de la violence verbale, de son développement ces dernières années et les solutions qu'ils proposent pour l'éradiquer.

### **2.3. Instruments de collecte des données**

Pour collecter nos données, nous avons eu recours à nos cahiers de bord de toutes les années scolaires. Il s'agit généralement de blocs-notes et d'agendas dans lesquels nous notions systématiquement durant tous nos années de service, les rendez-vous, les problèmes divers rencontrés et gérés, les plaintes des acteurs (élèves et autres acteurs), les pré-rapports, etc. Nous nous sommes aussi servi des archives de rapports de conseils

de discipline en support papier et en version numérique enregistré dans l'ordinateur du service « vie scolaire ».

Enfin, nous avons formulé un questionnaire qui a été soumis aux acteurs de l'éducation, élèves, professeurs et personnels administratifs du LDS, soixante (60) acteurs au total. Cinquante (50) élèves dont vingt (20) des classes de quatrième (4<sup>e</sup>) et troisième (3<sup>e</sup>) et trente (30) des classes de seconde (2<sup>d</sup>), première (1<sup>re</sup>) et terminal (Tle) ont été touchés. Sept (7) professeurs et trois (3) administrateurs ont également participé à l'étude.

### **Présentation des rubriques du questionnaire**

Le même questionnaire a été soumis à tous les enquêtés. C'est un questionnaire à trou qui comportait cinq (06) questions. Les thématiques abordées dans ce questionnaire sont:

- identification des expressions « violentes ou agressives» (insultes, menaces verbales, calomnies, mensonges, mimiques...) utilisées par les enseignants à l'encontre de leurs collègues enseignants, du personnel administratif ou des élèves.
- Identification des expressions « violentes ou agressives» (insultes, menaces verbales, calomnies, mensonges, mimiques...) utilisées par les élèves à l'encontre de leurs camarades élèves, du personnel enseignant ou administratif.
- Identification des mécanismes de résolution de ces problèmes au sein de l'établissement.
- La satisfaction ou non des enquêtés vis-à-vis des mécanismes de résolution des problèmes de violence verbale dans l'établissement.
- Les solutions à proposer.

### **3. Analyse des données**

Le corpus est constitué, de cas d'expression de « violence verbale » relevés lors des interactions verbales entre les acteurs au sein de l'établissement et qui ont fait l'objet de plainte auprès du service « vie scolaire » ou qui ont nécessité une comparution devant le conseil de discipline. Il est également constitué de la façon dont les problèmes liés à la violence sont résolue au sein de l'établissement et des « solutions proposées ». Nous présentons les cas les plus significatifs d'expression de cette violence sans pour autant être exhaustif. Ensuite nous avons les données issues de l'administration du questionnaire.



### 3.1. Les données issues des archives

En 2011, alors que les élèves procédaient à la descente du drapeau, un groupe d'élèves de la classe de seconde (2<sup>nd</sup>), assis non loin, refusa de se lever. A la fin de la séance, nous les interpellâmes pour comprendre leur mauvaise attitude vis-à-vis des couleurs nationales. Certains s'excusèrent prétextant n'avoir pas entendu le coup de sifflet. Un élève parmi eux prit la parole et dit *Le pays est pourri et vous nous demandez de respecter les couleurs ! Pourquoi ?* Or le règlement intérieur est ferme sur ce genre de comportement. En effet, l'article 20 de l'arrêté 2018-317/MENA/SG portant adoption du règlement intérieur régissant les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire du Burkina stipule que : « la montée des couleurs nationales est obligatoire dans tout établissement d'enseignement post-primaire et secondaire. Tout manquement au respect des couleurs nationales est passible de sanction disciplinaire. Tout élève, auteur de manquement grave au respect des couleurs nationales notamment la descente irrégulière, la destruction et tout acte délibéré contre les couleurs nationales est traduit en conseil de discipline ». Alors, et conformément aux dispositions de ce règlement intérieur, l'élève concerné fut traduit devant le conseil de discipline où il écopa d'une semaine de mise à pied.

En 2013, un groupe de garçon de la classe de 6<sup>ème</sup> s'adonnait à un jeu peu orthodoxe qu'ils ont dénommé « *pɔgsad kō kē, pɔgsad kō yi. wob-y mangã.* », ce qui peut être glosé par : « *Aucune fille n'entre, aucune fille ne sort. Cueillez les mangues.* ». C'était pendant la récréation et beaucoup d'élèves étaient sortis de la classe. Il restait quelques filles et le groupe de garçons concernés par le jeu. Deux bloquaient la porte et les autres devaient tâter les seins des filles. D'autres filles ne se sont pas plaint du jeu, peut-être qu'elles le trouvaient à leur goût. Par contre une fille, religieusement ancrée, puisqu'elle portait un voile « musulman » est venue se plaindre à la vie scolaire de ce qu'elle a subi dans le jeu. Les élèves, filles comme garçons concernés par le jeu furent convoqués au service de la vie scolaire. Ils reçurent des convocations pour faire appel à leurs parents. Ce qui fut fait et un avertissement ferme leur a été donné, car il s'agissait d'un jeu d'attouchements sexuels. Le règlement intérieur en son article 31 est ferme sur les attouchements : « Le harcèlement sexuel, les attouchements, les relations sexuelles et le viol sont interdits. Tous ces actes sont sanctionnés par la comparution devant le conseil de discipline sans préjudice des poursuites judiciaires devant les juridictions compétentes. »

En 2015, l'élève très brillant et toujours premier (1<sup>er</sup>) de la classe de quatrième (4<sup>ème</sup>) vint se plaindre contre un de ses camarades qui l'accuse de pratiques occultes à la vie scolaire. L'accusateur eut à dire à ses camarades : *je connais le secret de X. Son grand père lui a donné une potion faite à base de miel et de poudre noire. Chaque matin, il boit de cette potion avant de venir à l'école. Voilà pourquoi il brille dans ses études.* Lorsque nous reçûmes l'élève accusateur, il avoua qu'il plaisantait avec son camarade et lui présenta ses excuses avec l'engagement de ne plus répéter.

En 2016, une dame professeur qui dispensait son cours dans une classe de sixième (6<sup>ème</sup>) passait entre les rangées. Lorsqu'elle atteignait les derniers tables-bancs, au fond de la classe, les élèves derrière elle riaient. Elle se retourna et chercha à comprendre. Une fille prit la parole et indexa un garçon qui faisait, semble-t-il, des gestes dans le dos de la dame. Ces gestes consistaient à soulever les mains et à les rabaisser en signe des *mouvements de fesses de la bonne dame.* Celle-ci n'en fit pas un problème grave. Elle termina son cours et interpela l'élève à la sortie pour lui dire de ne plus répéter ce qu'il a fait. Mais cet incident eut un effet sur le mode d'habillement de la dame, car ce jour-là elle portait un pantalon mou et plaqué qui dessinait les rondeurs de son corps. Elle nous parla de cet incident et dit l'avoir résolu elle-même.

En 2016, un professeur traita un élève de la terminale de « bâtard et impoli » parce qu'il serait venu en classe habillé en débardeur alors qu'il devait composer un devoir dans sa matière. Le professeur trouva l'attitude de l'élève provocante raison pour laquelle il l'a injurié et expulsé de la classe. L'élève vient se plaindre à l'administration auprès du censeur qui, tout en lui reprochant son comportement indiscipliné, promet de rencontrer le professeur concerné pour résoudre le problème. Lorsqu'il rencontra le professeur, il lui conseilla d'éviter de s'emporter lorsqu'il s'agissait de régler les questions de discipline en classe et surtout d'éviter les injures publiques à l'endroit des élèves. Il dit prendre note des conseils du censeur.

En 2017, une parente d'élève de la classe de cinquième (5<sup>ème</sup>) vint se plaindre à la vie scolaire du fait qu'un camarade de classe de sa fille aurait tenu ses propos : *Tiim kay ti mam ka gāand foo ka ne yvmdã baasg yé*, ce que l'on peut gloser par: *Il n'y a pas d'échappatoire possible, je coucherai avec toi d'ici la fin de l'année.* L'inquiétude de la bonne dame était que nous devrions prendre cette déclaration du garçon au sérieux du moment où nous nous trouvons dans une zone rurale hautement

« fétichiste ». L'élève reçu une convocation et fit venir ses parents. Ces derniers en présence de la parente d'élève nous rassurèrent qu'il n'en sera rien, ils prirent l'engagement de veiller à ce que cela n'arrive pas.

En 2017, un élève de terminale qui avait maille à partir avec un assistant d'éducation vint aux environs de 12 heures le trouver au bureau et lui tint ces propos : *M. vous êtes venu m'humilier en classe devant mes camarades et je tenais à vous exprimer mon mécontentement.* L'assistant d'éducation répliqua : *Sors de mon bureau avant que je ne m'énerve, car si cela arrivais, je risque de te frapper.* L'élève rétorque : *Frappez-moi, je sais que je n'ai pas de force, mais je vous laisse avec Dieu. D'autres personnes vous rembourseront la pareille.* Un camarade de l'élève qui assistait à la scène invita son camarade à partir en le tirant par le bras et ils sortirent du bâtiment administratif. L'élève plaignant coulait des larmes et avant de partir proféra les injures suivantes : *Laisse-moi. Je ne peux pas permettre à cet imbécile de venir me manquer du respect devant mes camarades.* Ces injures furent prononcées en présence de témoins. L'élève fut traduit devant le conseil de discipline où il écopa de deux (2) semaines d'expulsion. Lorsqu'il revint à l'école il se fit discret jusqu'en fin d'année où il réussit à son examen du Baccalauréat.

En 2018, une fille de la classe de seconde (2<sup>nd</sup>) ensanglantée et toutes en larmes vint se plaindre de son camarade de classe qui l'aurait tabassée. Lorsqu'on appela ce dernier, il avoua que la fille l'a traité de *nin yaalga*, ce qui signifie *vaurien*. Ce qui a valu qu'il la frappe car chez eux, dit-il, on ne profère pas cette injure à un homme. Il fut obligé d'honorer les frais d'ordonnances médicaux de la fille et signa un engagement de ne plus faire la bagarre au lycée.

En 2018, un professeur de la classe de terminale proférait des injures à un élève de sa classe : *impoli, idiot, mal éduqué. Sors de ma classe et n'y reviens plus jamais.* L'élève vient se plaindre à l'administration et le censeur convoqua le professeur concerné pour l'entendre. Il reconnut avoir tenu ces propos parce que l'élève est régulièrement absent à ses cours, parfois il l'aperçoit en train de vider la classe pendant qu'ils devaient avoir cours ensemble. Le censeur conseilla au professeur d'éviter ces coups de tête et faire recours au règlement intérieur pour résoudre les problèmes de discipline.

### 3.2. Les données issues des questionnaires

Tous les enquêtés sont unanimes que la violence verbale est présente de façon remarquable dans nos établissements. Elle est pratiquée par tous

les acteurs en présence dans l'établissement, élèves, professeurs et personnel administratif. Ils reconnaissent également à plus de 85% (soit 50 enquêtés sur 60) que les mécanismes de résolution de ce type de violence, en l'occurrence la violence verbale à l'école, ne sont pas satisfaisants et qu'il faille adopter des mesures coercitives pour lutter efficacement contre sa pratique.

### 3.2.1. Typologie des injures

Les injures citées par les enquêtés sont diverses. Nous les regroupons en fonction de leur nature.

*Les injures dirigées contre les parents* : f ma « ta mère », ma yēndga «derrière de ta mère », ma kinde « le con de ta mère », f yaaba « ton grand père », mal éduqué, bâtard, fils de pute.

*Les injures portées sur le physique de la personne* : ra wēnga « vilain », kán-golongo « nuque tordue », kar-koeemse « pieds secs, minces ».

*Les injures portant sur les qualités et les défauts* : nin-yaalga « vaurien », yalma « idiot », impoli, imbécile, tu ne connais rien en classe, nullard.

*Les injures à connotation ethniques* : « laissez-le c'est un gourounsi », « toi, tu es vraiment un peul ».

*Les injures liées à la pauvreté ou à l'origine sociale*: c'est un vrai villageois, il vient de quel village même ? , sale!, enfant de pauvre, sauvage.

*Gestes, mimiques et expressions du visage* : serrer la mine, tendre la bouche quand on lui parle, traîne les pas lorsqu'on lui dit de sortir, présente le majeur en signe d'insulte au cul de l'autre, former un point et montrer à son camarade en signe de correction hors du domaine scolaire, hausse les épaules lorsqu'on lui fait des reproches pour dire que ça lui est égal, moqueries de toutes sortes en classe ou hors de la classe. Le mépris et la marginalisation de certains élèves parce qu'ils sont peu nantis ou handicapés.

*Les injures et préjugés à l'encontre des éducateurs (professeur et personnel administratif)* : tu n'es pas mon père, tu n'es pas ma mère, je n'ai pas peur de toi, tu ne peux rien me faire, je m'en fou, je peux passer sans votre matière, ce professeur ne connaît rien, il n'est pas compétent,

il n'explique pas bien, il donne de bonnes notes à cette fille parce qu'elle est sa copine.

### **3.2.2. Mécanismes de résolution**

Expulsion des salles de classe par le professeur, rétention de points par le professeur, le professeur principal est sollicité pour résoudre le problème, la vie scolaire est saisie, elle convoque les protagonistes, les confie des travaux d'intérêt communs (ramasser les ordures, balayer les salles, arroser les arbres). En fonction de la gravité de la faute, les parents de l'élève sont convoqués, l'élève est renvoyé pour 24h, 48h. Au pire des cas, il est traduit devant le conseil de discipline.

### **3.2.3. Solutions envisageables**

Sensibiliser les élèves sur les conséquences de la violence verbale, promouvoir la culture de la paix, la tolérance, le respect et la solidarité. Convoquer les parents et les mettre au courant du mauvais comportement de leurs enfants. Nécessité de recadrer la violence verbal par l'adoption de textes appropriés, surtout prendre des sanctions fortes et suffisamment dissuasives contre ceux qui la pratiquent. Les enseignants et les éducateurs doivent être des modèles, bien se comporter avec les élèves, éviter les sanctions abusives qui ne cadrent pas avec le règlement intérieur, dialoguer avec les élèves, être à l'écoute des préoccupations qu'ils posent.

## **4. Synthèse et discussion**

Les données issues des archives et du questionnaire attestent la présence incontestable de la violence verbale dans l'école burkinabè. Elle est vécue de temps à autre par les acteurs, mais elle fait l'objet de moins d'attention par rapport à la violence physique, en témoigne le vide juridique pour l'encadrer. En effet, l'arrêté 2018-317/MENA/SG portant adoption du règlement intérieur régissant les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire du Burkina en son article 30 stipule que « les élèves doivent avoir un comportement correct dans l'enceinte de l'établissement et les milieux d'apprentissage. Les jeux violents, les bagarres et les injures sont interdits (...) En cas de récidive l'élève est traduit en conseil de discipline ». C'est la seule disposition où l'on retrouve le terme « *injure* » qui est relatif à la violence verbale. Du coup, les acteurs au sein des établissements sont peu satisfaits des mécanismes prévus par le règlement intérieur pour la résolution de la violence verbale. Ils trouvent que les sanctions prises pour la contrer

sont peu dissuasives si bien que les élèves s'adonnent à cœur joie à sa pratique.

La typologie des violences verbales dans l'école burkinabé est très variée. En effet, elle concerne les injures dirigées contre les parents, les injures portées sur le physique, les injures portant sur les qualités et les défauts, les injures à connotation ethniques, les injures liées à la pauvreté, les gestes, les mimiques et les expressions du visage, les injures et préjugés à l'encontre des éducateurs (professeurs et personnel administratif).

D'aucuns pensent que la violence verbale est importée de la société vers l'école. Qu'à cela ne tienne ! Et comme le soulignent (Stéphane Derveaux et Jacques Pain, 2006, p26) « l'école doit à la fois être ouverte sur le monde extérieur et protégée de celui-ci. Si la violence verbale existe au dehors, il faut faire en sorte que l'école (re)devienne un lieu où la violence verbale, à défaut d'être éradiquée, sera justement sanctionnée et canalisée. » En effet, Certains comportements répréhensibles des élèves sont liés au contexte de crise généralisée dans la société. C'est le cas par exemple des manquements aux couleurs nationales qui traduisent souvent l'expression d'un certain ras-le-bol envers l'Etat qui est considéré à tort ou à raison comme responsable de la dégradation des conditions d'étude dans les écoles. De même, il y a le développement des nouvelles technologies de communication, notamment les téléphones portables qui favorisent l'accès à des images obscènes et érotiques via internet. La consommation des excitants et de l'alcool aggrave le comportement violent des élèves. Lorsqu'ils sont sous l'emprise de ces excitants, les élèves deviennent incontrôlables et profèrent toutes sortes d'injures, de menaces verbales, voire physique.

Les injures dirigées contre les parents et les injures à connotation ethniques sont très souvent en langue locale (ma yēdga « con de ta mère », Gourounsi là !). Elles varient donc en fonction de la localité dans laquelle l'on se trouve.

Les violences verbales formulées par les élèves à l'encontre du personnel enseignant et administratif sont souvent imputables aux mauvais comportements de ces derniers au sein de l'institution scolaire : manque de rigueur et de sérieux dans l'exercice de sa profession, retards et absentéismes, l'utilisation de sanctions abusives et inéquitables à l'encontre des élèves (tu as zéros à la prochaine évaluation, *certaines enseignants exagèrent en mettant chaque fois les élèves*

*dehors , d'autres sont des dictateurs, et tout cela finit par révolter les élèves soulignent des enquêtés), les relations coupables (copain-copine, certains professeurs plaisantent trop avec les élèves, ainsi certains finissent par croire que tout leur est permis souligne un enquêté), l'habillement (tenues indécentes de certains éducateurs), le manque d'écoute, d'empathie. Certaines sanctions infligées par les enseignants et le personnel administratif aux élèves sont prises sous le coup de la colère et ne respectent pas les dispositions du règlement intérieur. C'est dans ce sens qu'un élève très remonté contre ces éducateurs a eu à affirmer *il y a trop d'injustices dans cet établissement, je ne terminerai pas l'année scolaire sans poignarder quelqu'un. Heureusement, il n'est pas passé à l'acte*, témoigne un enquêté à propos d'un de ses camarades.*

Beaucoup de jeunes éducateurs, de par l'expérience que nous avons vécue (entre une à cinq année de service) sur le terrain, surtout au début de leur carrière méconnaissent les dispositions du règlement intérieur. Ils profèrent toutes sortes d'injures aux élèves, les expulsent intempestivement ou leur infligent des sanctions non conformes aux dispositions réglementaires.

*Cela est dû au rajeunissement du corps des éducateurs, qui fait que certains élèves n'ont pas peur de défier leur autorité. Pour s'imposer, certains pensent qu'il faut prendre des sanctions très sévères à l'encontre de ces élèves, ce qui ne cadre pas souvent avec les textes*, déclare un censeur.

L'absence d'un cadre réglementaire approprié permettant aux acteurs de l'école de gérer efficacement les problèmes de violence verbale (il s'agit là de violence verbale spécifiquement et non de la violence en globalité) ne fait qu'aggraver la situation. Comme l'ont reconnus les enquêtés, ces problèmes sont gérés par le professeur lorsque les faits se déroulent dans la classe, en sa présence. Les élèves recourent aux professeurs principaux pour résoudre certaines questions. Le service vie scolaire est également saisi et les parents sont convoqués, alors les élèves coupables sont avertis, soumis à des travaux d'intérêts communs. Lorsque la faute est jugée gravissime, l'élève est traduit devant le conseil de discipline. Certains enquêtés proposent que pour toute sorte d'injure, l'élève fautif soit immédiatement sanctionné, qu'il soit immédiatement renvoyé pour 24 heures ou 48 heures et qu'il revienne avec ses parents, car *après les violences verbales suivent les violences physiques* déplore un enquêté. Un enquêté préconise aussi que les

jeunes éducateurs qui sortent des écoles de formation appliquent les enseignements reçus en déontologie et morale professionnelle et qu'ils se servent du règlement intérieur comme une bible, même si certaines dispositions de ce document sont à renforcer au niveau local, dans chaque établissement.

## **Conclusion**

Au terme de cette étude, nous retenons que la violence verbale est présente et même très répandue dans les établissements post-primaire et secondaire du Burkina. Ces violences créent un climat délétère portant ainsi un coup dur à la cohésion sociale dans les établissements. Ce qui n'est pas sans impacter négativement les rendements scolaires.

Pour y faire face, il convient de combler le vide juridique en matière de lutte contre la violence verbale. Cela passe par le recensement du vocabulaire de la violence verbale et par l'adoption d'un certain nombre de dispositions réglementaires au niveau local, c'est-à-dire dans chaque établissement, pour la recadrer. Les cas emblématiques de violences verbales doivent être vigoureusement réprimandés de sorte à ce qu'ils servent de cas d'école. Toutefois, les jeunes éducateurs doivent faire sienne, les textes qui régissent le fonctionnement des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire, être à l'écoute de leurs aînés qui sont déjà sur le terrain et qui ont une certaine expérience dans la gestion de la discipline.

Par ailleurs, la pratique de la verbalisation des émotions trouve tout son sens dans un contexte où la violence verbale ou physique traduit l'accumulation d'un certain nombre de frustrations vécues par l'individu. Ne pouvant plus supporter, alors il décide de se faire entendre, et de la pire des manières. Il s'agit alors de libérer la parole, de permettre aux élèves de s'organiser en association ou en comité pour défendre leurs intérêts. Leur permettre de s'exprimer librement et de leur donner le gage d'une écoute active visant à apporter des solutions idoines à leurs préoccupations.

La sensibilisation permet en amont de prévenir les cas de violences verbales à l'école. Il s'agit par exemple d'organiser des théâtres fora sur la question, d'animer des exposés, des conférences ou des journées de projection cinématographique sur des thèmes relatifs à la violence verbale et ses conséquences dans la vie scolaire.



Enfin, des enseignements spécifiques portant sur des thèmes émergents afférents à la liberté, à la responsabilité citoyenne, à la culture de la paix, à la solidarité, l'entraide et l'esprit communautaire peuvent être développés à l'école. Toute chose qui permettra de prévenir la violence verbale dans ce milieu.

### Références bibliographiques

Arrêté N° 2018-317/MENA/SG portant adoption du règlement intérieur des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire.

Badolo, B. L. et Zagre, D.-D. (octobre 2013). Milieux socio-économique-culturels et indiscipline chez les lycéens burkinabè. In *WIIRE N°00, Octobre 2013*, Université Norbert Zongo de Koudougou, pp.161-180.

Bertucci, M.-M. (2006) Chronique « Violences verbales ». Violence à l'école : le rôle de la verbalisation des émotions. In *Le français aujourd'hui, N°155*, Armand Colin, pp.105-110. Consulté sur le site <https://www.cair.info/revue-le-français-aujourd-hui-2006-4-page-105.htm>. en décembre 2018.

Derveaux, S. et Pain, J. (2006). De la violence verbale en milieux scolaire. In *Spirale-Revue de Recherches en Education- 2006-N°37*, Université Paris X Nanterre CREF, pp.159-172.

Kola, E. (octobre 2013). L'école burkinabè à l'épreuve de l'éducation : chronique d'un cycle de violence scolaire et universitaire, alternative. In *WIIRE N°00, Octobre 2013*, Université Norbert Zongo de Koudougou, pp.271-288.

Laoukili, A. et Diet E. (2017). Editorial-Penser la violence et le terrorisme : un défi scientifique, une nécessité politique- *In connexion, 2017/1, N°107*, ERES, pp.13-15.

LOI N° 013/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation au Burkina Faso.

